

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_223

Objet : Exercice 2014 - Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est actuellement utilisée pour des opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

Compte-tenu de la clôture de l'exercice 2013, il convient d'actualiser cette programmation dans les conditions suivantes :

Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement

- annulation des CP 2013 pour un montant de 331 142,46 € et affectation sur l'exercice 2014 pour les autorisations de programme :

- N°10-1 : Réaménagement de l'école maternelle Jules Ferry,
- N°10-2 : Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville
- N°11-1 : Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry,
- N°11-2 : Construction de la Maison Municipale Sardine,

- N°13-1 : Construction du Pôle Technique de Magonty.

- annulation des CP 2013 pour un montant de 20 000,00 € et affectation sur l'exercice 2015 (A.P. N°10-2 : Travaux d'Aménagement de l'Hôtel de Ville).

Le Conseil Municipal :

- approuve, conformément à l'annexe jointe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS
DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

I- MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME N°10-1

Libellé : **Réaménagement de l'école maternelle Jules Ferry**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2013 et affecté sur l'exercice 2014 : 29 657,16 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2010	2011	2012	2013	2014	Nature	Montant
1 850 000,00	50 734,32	504 240,77	961 749,79	240 342,84	92 932,28		F.C.T.V.A.	286 676
							Subventions	11 000
							Autofinancement et/ou emprunt	1 552 324

AUTORISATION DE PROGRAMME N°10-2

Libellé : **Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2013 et affecté sur l'exercice 2014 : 136 133,80 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2013 et affecté sur l'exercice 2015 : 20 000,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2011	2012	2013	2014	2015	Nature	Montant
2 250 000	396 831,31	1 096 029,67	551 005,22	186 133,80	20 000,00		F.C.T.V.A	348 920
							Autofinancement et/ou emprunt	1 901 080

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11-1

Libellé : **Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2013 et affecté sur l'exercice 2014 : 113 282,95 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2011	2012	2013	2014	2015	Nature	Montant
2 180 000	65 628,35	77 208,80	1 853 879,90	178 282,95	5 000		F.C.T.V.A.	338 019
							Autofinancement et/ou emprunt	1 841 981

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11-2Libellé : **Construction de la Maison Municipale Sardine**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2013 et affecté sur l'exercice 2014 : 49 151,88 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2011	2012	2013	2014	2015	Nature
750 000	2 767,76	24 926,78	475 921,34	239 151,88	7 232,24	F.C.T.V.A	116 803
						Autofinancement et/ou emprunt	633 197

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13-1Libellé : **Construction du Pôle Technique de Magonty**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2013 et affecté sur l'exercice 2014 : 2 916,67 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Nature
8 200 000	437 083,33	702 916,67	5 500 000	1 500 000	50 000	10 000	F.C.T.V.A.	1 291 182
							Autofinancement et/ou emprunt	6 908 818

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_224

Objet : Parc animalier et végétal du Bourgailh - Clôture de l'autorisation de programme

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 3 octobre 2013 le Conseil Municipal de la ville de Pessac s'est engagé à financer le projet SAVE en versant une subvention d'investissement de 7 millions d'euros au Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgailh.

La ville de Pessac devait ainsi contribuer aux côtés de la CUB et du Conseil Régional au co-financement de la réalisation de cet équipement touristique sur le site du Bourgailh.

Lors des élections municipales de mars 2014 les électeurs pessacais se sont majoritairement prononcés en faveur d'une nouvelle équipe municipale. Parmi les thèmes de campagne soutenus par la nouvelle majorité figurait l'abandon du projet SAVE aux motifs suivants :

- Un coût d'investissement excessif pour un projet fort éloigné du quotidien des pessacais.

- Un projet économiquement risqué et soutenu quasi-exclusivement par des personnes publiques
- Le très faible impact du projet sur la création d'emploi – 40 emplois pérennes - eu égard à l'investissement de 40,6 millions d'euros.

L'abandon du Projet SAVE n'obère pas de l'avenir du Zoo et n'interdit pas l'aménagement futur du site en parc naturel et paysager.

Aussi, convient-il de clôturer l'autorisation de programme n°13-2 : SAVE conformément au tableau ci-dessous :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13-2

Libellé : **SAVE**

Autorisation de programme annulée : 6 500 000

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2014 : 2 000 000

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2013	2014	2015	2016	2017	Nature	Montant
500 000	500 000	0	0	0	0	0	Autofinancement et emprunts	500 000

Le Conseil Municipal :

- décide de clore l'autorisation de programme n°13-2

- décide de rechercher avec le Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgaillh et les autres collectivités contributrices l'ensemble des conditions juridiques et financières nécessaires à l'abandon de ce projet.

- demande à la Communauté Urbaine de Bordeaux de renoncer à son tour au co-financement du projet SAVE et de ré-affecter les sommes ainsi libérées à des projets de développement économiques de la ville de Pessac.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Laure CURVALE

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_225

Objet : Exercice 2014 - Budget supplémentaire - Reprise des résultats 2013

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du Budget Supplémentaire 2014 joint au présent rapport,

Le Conseil Municipal :

Vu les articles L. 2312-1 à L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2014 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes suivantes :

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le



Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

DEPENSES

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
*BUDGET PRINCIPAL	0	84 539,96	145 536,15	230 076,11
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	44 636,10	27 867,60	72 503,70
*BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	314 555,49	0	0	314 555,49
*BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	147,64	0	147,64
TOTAL	314 555,49	129 323,70	173 403,75	617 282,94

BUDGET	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
*BUDGET PRINCIPAL	2 171 546,23	2 451 775,93	82 788,00	4 706 110,16
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	25 034,03	2 833,57	27 867,60
*BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	249 803,29	32 376,10	282 179,39
*BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	157 572,84	0	157 572,84
TOTAL	2 171 546,23	2 884 186,09	117 997,67	5 173 729,99

BUDGET	DEPENSES TOTALES			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
*BUDGET PRINCIPAL	2 171 546,23	2 536 315,89	228 324,15	4 936 186,27
*BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	69 670,13	30 701,17	100 371,30
*BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	314 555,49	249 803,29	32 376,10	596 734,88
*BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	157 720,48	0	157 720,48
TOTAL GENERAL	2 486 101,72	3 013 509,79	291 401,42	5 791 012,93

RECETTES

BUDGET	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	230 076,11	0	230 076,11
* BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	69 670,13	0	2 833,57	72 503,70
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	282 179,39	32 376,10	314 555,49
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	147,64	0	147,64
TOTAL	69 670,13	512 403,14	35 209,67	617 282,94

BUDGET	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	4 477 786,01	228 324,15	4 706 110,16
* BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	0	0	27 867,60	27 867,60
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	282 179,39	0	0	282 179,39
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	157 572,84	0	0	157 572,84
TOTAL	439 752,23	4 477 786,01	256 191,75	5 173 729,99

BUDGET	RECETTES TOTALES			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	4 707 862,12	228 324,15	4 936 186,27
* BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE MAGELLAN	69 670,13	0	30 701,17	100 371,30
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	282 179,39	282 179,39	32 376,10	596 734,88
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	157 572,84	147,64	0	157 720,48
TOTAL GENERAL	509 422,36	4 990 189,15	291 401,42	5 791 012,93

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_226

Objet : Exercice 2014 - Répartition n°3 des crédits de subventions

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal :

- procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le



Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
65738 – Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	2 980,00
<i>code fonctionnel 5201 : C.L.S.P.D.</i>	<i>2 980,00</i>
Lycée professionnel Philadelphie de Gerde pour séjour ski	2 000,00
EREA-LEA Le Corbusier pour séjour ski	980,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	274 078,00
<i>code fonctionnel 213 : Classes regroupées</i>	<i>21 000,00</i>
Patronage des Ecoles Laiques de Pessac	21 000,00
<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	<i>17 130,00</i>
<i>Vibrations Urbaines</i>	
Andromac	2 000,00
Don't stop	4 750,00
GAP (Glisses Associés Promotion)	10 380,00
<i>code fonctionnel 401 : Aides aux associations sportives</i>	<i>9 438,00</i>
<i>Subventions pour les déplacements :</i>	
A.S.C.P.A. section Boxe	48,00
A.S.C.P.A. section Haltérophilie	64,00
A.S.C.P.A. section Kendo	244,00
A.S.C.P.A. section Natation	332,00
Association Sportive Alouette Bersol (ASAB)	169,00
FC Pessac Alouette	344,00
U.S.S.A.P.	1 390,00
S.P.U.C. comité directeur	5 697,00
<i>Manifestations particulières et sport de haut niveau :</i>	
Pessac Rugby pour « Marquez l'essai »	250,00
S.P.U.C. pour participation aux championnats du monde d'escrime en Italie	900,00
<i>code fonctionnel 4221 : Action socio-éducative</i>	<i>122 800,00</i>
GAP (Glisses Associés Promotion) pour le Poz d'été 2014	2 350,00
Association sportive la Châtaigneraie Futsal pour projet Portugal	1 000,00
Espace social et d'animation Alain Coudert au titre de la Convention Enfance Jeunesse avec la C.A.F.	24 500,00
Association Alouette Animation au titre de la Convention Enfance Jeunesse avec la C.A.F.	9 000,00
Association la Châtaigneraie au titre de la Convention Enfance Jeunesse avec la C.A.F.	6 500,00
Association les Arts au Mur	20 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l'éducation à l'image	35 000,00
ASTI Pessac pour les sorties familiales	1 250,00
Eclaireuses, éclaireurs de France	1 000,00
NR PROD pour projet aux portes de l'égalité	3 000,00
Effort 2 Conscience pour ateliers d'écriture	8 700,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour projet séjour au Maroc	1 000,00

Don't stop pour spectacle « Le Woop »	2 000,00
Médias Cité pour actions éducatives multimédia	4 000,00
Ecole de musique Verthamon Haut-Brion	3 500,00
<i>code fonctionnel 5201 : C.L.S.P.D.</i>	<i>7 910,00</i>
Action Jeunesse Pessac pour soutien pôle France formation	1 260,00
Action Jeunesse Pessac pour séjour Futsal au Portugal	850,00
Action Jeunesse Pessac pour accompagnement de parcours individualisés	2 800,00
Association NR Prod pour projet « les portes de l'égalité »	3 000,00
<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	<i>95 600,00</i>
Association la Châtaigneraie pour projet « A nous Barcelone »	800,00
<i>Subventions dans le cadre des postes de Médiation Sociale :</i>	
ASTI	3 000,00
C.S.G.T. Pessac	3 000,00
U.S.S.A.P. Boxe	1 500,00
<i>Subventions dans le cadre des actions de programmation :</i>	
Association La Châtaigneraie pour Offre structurante Jeunesse	3 000,00
Association Alouette Animation pour développement culturel local « soirée pieds d'immeubles »	1 000,00
Association La Châtaigneraie pour accompagnement et animation de la vie locale	1 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour insertion et prévention des exclusions	2 500,00
Association La Châtaigneraie pour participation des habitants	3 500,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour soutien à la parentalité	1 500,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour le faire société au travers du lien social et la vie locale	2 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour un quotidien solidaire par l'éducation et l'innovation	500,00
C.S.G.T. Pessac pour action socio-sportive de proximité	6 000,00
U.S.S.A.P. Boxe pour actions sportives et boxe éducative	9 000,00
Association Futsal pour pratique sportive outil de promotion de la citoyenneté à la châtaigneraie	8 500,00
Association Alouette Animation pour développement culturel local – CALO	1 500,00
A.S.C.P.A. pour sport santé en famille	750,00
A.S.C.P.A. pour multi sports adultes	750,00
ASTI Pessac pour favoriser l'accès aux droits et la promotion sociale	9 000,00
Alouette Animation pour développement culturel local « réveillon solidaire »	1 000,00
Association Fête le Mur pour les activités sportives comme vecteur d'insertion	5 000,00
Ecosite du Bourgaillh pour sensibilisation à l'environnement	4 500,00
Bâti Action pour chantiers jeunes	4 000,00
AFEV pour projets Kaps colocations à projets solidaires	2 500,00
U.S.C.P. pour « Pessac fait son show »	1 800,00
U.S.C.P. pour long métrage, les enfants d'immigrés, 20 ans après	2 000,00
U.S.C.P. pour l'accueil « les jeunes pour les jeunes »	4 500,00

Association Alouette Animation pour accueil des jeunes	1 000,00
Association La Châtaigneraie pour initiatives et accès aux pratiques culturelles	1 000,00
O Sol de Portugal pour valise de contes	1 000,00
Association Alouette Animation pour développement culturel local – carnaval	1 500,00
Association Alouette Animation pour action éducative au collège	1 000,00
Association Alouette Animation pour soutien à la parentalité – ateliers piou-piou	1 500,00
Association Alouette Animation pour soutien à la parentalité – café des parents	500,00
FACE pour agir pour l'égalité – face à l'école	4 000,00
<i>code fonctionnel 833 : Préservation du milieu naturel</i>	<i>200,00</i>
Association Le Jardin du Bois des Roses	200,00
TOTAL	277 058,00

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_227

Objet : Admissions en non-valeur de produits communaux irrécouvrables

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Le 11 juin 2014, Monsieur le Trésorier Principal a transmis deux états de produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2007 à 2014 et pour lesquels il sollicite une mise en non-valeur.

Le montant de ces recettes irrécouvrables s'élève à 4 396,69 € et se décompose comme suit :

- budget principal : 4 189,13 €
- budget annexe des transports : 207,56 € (193,99 € HT. Et 13,57 € de TVA).

Il s'agit de créances irrécouvrables en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de situations de surendettement, de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, de demandes formulées en ce sens par les services sociaux, de poursuites restées sans effet et de la disparition des personnes concernées.

La régularisation comptable de cette opération donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2014, de deux mandats imputés respectivement à l'article 6541 du budget principal et du budget annexe du service des Transports.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- accepte l'admission en non-valeur, pour un montant de 4 396,69 €, des produits communaux précités et selon la ventilation susmentionnée.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_228

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations de la Commune

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibérations :

- n°96-26 du 26 février 1996,
- n°00-88 du 30 mars 2000,
- n°02-391 du 12 décembre 2002
- n°03-380 du 18 décembre 2003,
- n°04-380 du 16 décembre 2004
- n°05-455 du 15 décembre 2005,
- n°08-515 du 18 décembre 2008,
- n°12-248 du 12 juillet 2012,

le Conseil Municipal a fixé, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, la durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que celle des biens de faible valeur (inférieurs à 1 000 € TTC).

Conformément aux dispositions de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'obligation d'amortissement concerne :

- les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ;
- les biens immeubles productifs de revenus ;
- les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter ce dispositif en créant, au sein des immobilisations corporelles, la nouvelle catégorie suivante :

- Plantations d'arbres et d'arbustes.

La durée d'amortissement proposée est de 15 ans, sachant que l'instruction budgétaire et comptable M14 préconise une durée de 15 à 20 ans.

Les plantations seront amorties à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les seuls biens acquis à partir de 2014. Le tableau joint à la délibération recense de manière exhaustive les durées d'amortissement des immobilisations.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la création d'une nouvelle catégorie d'immobilisations « Plantations d'arbres et d'arbustes »,
- fixe la durée d'amortissement à 15 ans.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREE
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
Frais d'insertion non suivis de réalisation	1 an
Logiciels	2 ans
Dépôts de marque	2 ans
Mise à disposition de fibres optiques	Durée du contrat
Droits d'image	Durée du contrat
Volumes à construire	5 ans
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	3 ans
Subventions finançant des biens immobiliers ou des infrastructures	10 ans
Subventions finançant des équipements structurants d'intérêt national	15 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Immeubles productifs de revenus	20 ans
Matériels et outillage de voirie	10 ans
Matériels agricoles	6 ans
Équipement de garages et ateliers	10 ans
Appareils de levage, ascenseur	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	10 ans
Équipements ludiques	5 ans
Véhicules	8 ans
Matériels de navigation	8 ans
Matériels de bureau	5 ans
Matériels informatiques	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériels classiques	6 ans
Cheptel	10 ans
Coffre-fort	20 ans
Appareils de chauffage	10 ans
Équipements des cuisines	10 ans
Équipements sportifs	10 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Instruments de musique	10 ans
Matériels audio-visuels	6 ans
Matériels médicaux et de secours	6 ans
Les biens de faible valeur dont le seuil unitaire est inférieur à 1 000 € TTC	1 an

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_229

Objet : Exercice 2014 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton I de Pessac

Monsieur Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors de l'adoption de son Budget Primitif 2014, le Conseil Général de la Gironde a défini les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

La dotation attribuée au canton I de la commune de Pessac s'élève à 95 902 €.

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, et Madame Édith MONCOUCUT, Conseillère Générale du canton I, ont arrêté la proposition d'affectation de cette dotation aux opérations éligibles. Le montant des travaux subventionnables, prévus au budget de la Ville en 2014, s'élève ainsi à : 634 728,18 € H.T.

La Ville s'engage à intégrer des critères de développement durable pour les investissements concernés.

Le Conseil Municipal :

- approuve, pour le canton I de Pessac, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations figurant dans le tableau ci-joint ;
- sollicite auprès du Conseil général l'attribution d'une subvention de 95 902 € pour la réalisation de ces investissements ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Tableau d'affectation de la dotation du FDAEC – Année 2014**CANTON 1 DE PESSAC****ECOLES MATERNELLES**

Le Pontet – Menuiseries (tranche 1) et salle d'hygiène	20 000,00
Jean Cordier – Rénovation d'aire de jeux et clôture	21 500,00

GROUPES SCOLAIRES

Jacques Cartier – Remplacement chaudière	40 000,00
--	-----------

EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS/SITES

Création d'aire de jeux à Bellegrave	50 000,00
Salle Léon Blum – Réaménagement ; mise en conformité des sanitaires	150 000,00
Espace Alain Coudert – Local réserve ; issue de secours ; étanchéité	110 000,00
Saige – Local associatif	50 000,00
Immeuble Saint-Martin – Menuiseries CCAS (tranche 2)	120 000,00
Salle Bellegrave – Remplacement de l'alarme incendie	59 000,00

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Saige – Rénovation d'un terrain de basket	21 240,00
Skate park Bellegrave – Travaux sur modules	24 000,00
Salle Roger Vincent 2 – Remplacement de vitrages latéraux	8 000,00
Stade Nautique – Parking vélos ; tableau électrique de la piscine à vagues	12 000,00

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière	59 583,60
--	-----------

TRAVAUX DE VOIRIE ET MOBILIER URBAIN

Fourniture de mobilier urbain	10 187,50
Rénovation de voies communales	6 162,72

TOTAL TTC	761 673,82
------------------	-------------------

soit HT	634 728,18
---------	------------

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_230

Objet : Exercice 2014 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton II de Pessac

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors de l'adoption de son Budget Primitif 2014, le Conseil Général de la Gironde a défini les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

La dotation attribuée au canton II de la commune de Pessac s'élève à 90 225 €.

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, et Monsieur Jean-Jacques BENOIT, Conseiller Général du canton II, ont arrêté la proposition d'affectation de cette dotation aux opérations éligibles. Le montant des travaux subventionnables, prévus au budget de la Ville en 2014, s'élève ainsi à : 822 963,01 € H.T.

La Ville s'engage à intégrer des critères de développement durable pour les investissements concernés.

Le Conseil Municipal :

- approuve, pour le canton II de Pessac, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations figurant dans le tableau ci-joint ;

- sollicite auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention de 90 225 € pour la réalisation de ces investissements ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Tableau d'affectation de la dotation du FDAEC – Année 2014**CANTON 2 DE PESSAC****ECOLES MATERNELLES**

Alouette – Sol du local d'accueil	4 000,00
Joliot Curie – Menuiseries	5 000,00

ECOLES ELEMENTAIRES

Georges Leygues – Rénovation de locaux	13 000,00
Georges Leygues – Réfection réseau d'eau et de chauffage ; sous-compteur	30 000,00
Joliot Curie – Isolation thermique (tranche 1)	400 000,00
Pierre Castaing – Aménagement de locaux	19 000,00
Saint-Exupéry – Rénovation du couloir du rez-de-chaussée	20 000,00

GROUPES SCOLAIRES

Joliot Curie – Local association familiale	123 000,00
--	------------

EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS/SITES

Maison municipale de Magonty – Aménagement du parvis	30 000,00
Maison de quartier de Cap de Bos – Menuiseries et réfection du sol	55 000,00

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Complexe de Romainville – Rénovation du drainage	38 000,00
Piscine Caneton – Réfection des goulottes ; système de traitement de l'eau	27 000,00
Hall du Haut-Livrac – Protection mur salle de danse	6 000,00
Centre équestre Romainville – Réfection des toitures des écuries	50 000,00

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière	142 312,08
--	------------

TRAVAUX DE VOIRIE ET MOBILIER URBAIN

Fourniture de mobilier urbain	2 416,41
Rénovation de voies communales	22 827,12

TOTAL TTC	987 555,61
------------------	-------------------

soit HT	822 963,01
---------	------------

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_231

Objet : Organisation des transports périscolaires desservant les accueils de loisirs pessacais - Attribution des marchés

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3°al, et 57 à 59 du code des marchés publics, le 2 avril 2014.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande sans montant minimum ni maximum, passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, concernant les prestations de transports des élèves des établissements scolaires sur les différents points d'accueils de loisirs répartis sur la commune ainsi que les ramassages et permanences pour le centre de loisirs de Romainville durant toutes les vacances scolaires.

Cette consultation comporte une clause environnementale avec la fourniture de véhicules à faible émission en CO2, propres et économes en énergie et une formation éco-conduite. La société retenue KEOLIS a signé la charte de démarche objectif CO2

avec l'ADEME et le Préfet de Gironde le 06 décembre 2011, engagement volontaire de réduction des émissions de CO2.

Pour la période initiale, le marché est conclu du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2018.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 19 juin 2014 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 77,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 juin 2014,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

lot n°1 – Desserte Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH hors vacances scolaires) : aucune remise d'offre. Lot déclaré infructueux et sera relancé en appel d'offres ouvert.

lot n°2 – Ramassage et permanence Centre de Loisirs de Romainville vacances scolaires attribué au groupement KEOLIS GIRONDE et CARS DE BORDEAUX, ZA d'Issac, B.P. 88, 33166 SAINT MEDARD EN JALLES CEDEX

- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 61 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_232

Objet : Ecole élémentaire Joliot Curie - Amélioration thermique et mise en conformité accessibilité - Avenant n°1 au marché de travaux n°13060B avec VIPERBOIS

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

L'école élémentaire Joliot Curie nécessite des travaux importants sur les deux bâtiments R+1 qui hébergent les salles d'activités.

Ces travaux concernent, en extérieur, le remplacement de la totalité des menuiseries et le traitement des façades avec une isolation thermique, en tenant compte de la RT 2012, (réglementation thermique), ce qui amènera une économie importante sur les consommations d'énergie.

De plus est également prévue, la mise aux normes PMR (Personne à mobilité réduite) par la création d'un ascenseur et de sanitaires adaptés.

Enfin, le confort de vie sera amélioré par le traitement acoustique des préaux.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte le 18 juin 2013.

Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle et sont répartis en 7 lots désignés ci dessous :

Lot n°1 : clos et couvert

Lot n°2 : Menuiserie bois – aménagements

Lot n°3 : plâtrerie – faux plafonds

Lot n°4 : chauffage – ventilation – plomberie sanitaires

Lot n°5 : électricité – courants forts et faibles

Lot n°6 : revêtements – peinture intérieure - sols et murs

Lot n°7 : ascenseur

Le Conseil Municipal en sa séance du 12 décembre 2013 a attribué les différents lots de travaux.

Les travaux en cours depuis le mois d'avril 2014, ont mis en évidence la nécessité de procéder aux adaptations suivantes. Afin de faciliter la surveillance des blocs sanitaires enfants situés en R+1, il a été décidé d'équiper les portes d'accès aux sanitaires avec des oculi. Cette modification entraîne une plus-value au marché de l'entreprise VIPERBOIS (lot n°2) selon le détail suivant :

Montant initial du marché HT :	25 270 €
Montant de l'avenant n°1 HT :	802 € soit 3,17 %
Nouveau montant du marché HT :	26 072 €

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°1 au marché n°13060B avec l'entreprise VIPERBOIS – 1 Z.A. La Palue – BP11 – 33240 Cubzac-les-Ponts.
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_233

**Objet : Contrat d'assurance "Dommages aux biens et risques annexes" avec la
SMACL - Avenant n°1 de régularisation**

Monsieur Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché d'assurances des dommages aux biens et risques annexes à la SMACL - NIORT Cedex 9 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) stipule qu'une régularisation annuelle de la cotisation intervient en fonction des modifications apportées à la surface du patrimoine communal et des garanties « tous risques expositions » souscrites .

Le montant TTC de la régularisation 2013 s'élève à 1 328,88 €:

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2011-476 du 10 novembre 2011,

- approuve la passation de l'avenant n°1 au marché n°11088A conclu avec la
SMACL
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_234

Objet : Adoption du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus ont l'obligation d'établir leur règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation.

Le règlement du Conseil Municipal doit comprendre certaines règles de fonctionnement relatives aux conditions de communication des projets de contrats, aux questions orales, aux modalités d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans le bulletin municipal, aux demandes de constitution de missions d'information et d'évaluation et au déroulement du débat d'orientation budgétaire.

Le reste du contenu du règlement intérieur est déterminé librement par le Conseil Municipal.

Le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération tient compte des évolutions jurisprudentielles intervenues depuis la rédaction du précédent règlement, et est inspiré du modèle de règlement intérieur établi par l'Association des Maires de France.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter son règlement intérieur tel que joint en annexe.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-8,
Vu le projet de Règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe,

Considérant que l'adoption du règlement intérieur relève de la seule compétence du Conseil Municipal, qui doit l'adopter dans les six mois qui suivent son installation,

- adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que joint en annexe.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Contre : Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_235

Objet : Election des membres du Conseil d'administration du CCAS - Nouvelle désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal procède, dès son renouvellement et dans un délai maximum de deux mois, à l'élection, en son sein, des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Par délibération n°2014-097 du 24 avril 2014, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a été renouvelé.

Madame Fatiha BOUAKKAOUI ayant renoncé à l'exercice de ses fonctions, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-7 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS,

- élit Madame Karine PERES comme membre du Conseil d'Administration du CCAS de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_236

Objet : Désignation du correspondant Défense de la commune de Pessac

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par circulaire en date du 27 janvier 2004, le Ministre de la Défense a souhaité que le Ministère de la Défense puisse s'appuyer au sein des communes sur l'action d'un correspondant Défense, membre du Conseil Municipal.

Ce correspondant Défense peut, avec le concours du délégué militaire départemental et les services préfectoraux, conduire des actions d'information dans les communes au profit des administrés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal en qualité de correspondant Défense.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire n°001395 du Ministre de la Défense en date 27 janvier 2004,

Considérant que le Conseil Municipal peut procéder à la désignation, en son sein, d'un correspondant Défense chargé de conduire, avec le concours du délégué militaire départemental et les services préfectoraux, des actions d'information dans les communes au profit des administrés,

- désigne Monsieur Stéphane MARI en qualité de correspondant Défense de la Commune de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_237

Objet : Désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'institut Polytechnique de Bordeaux est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un Grand Établissement regroupant 8 écoles d'ingénieurs.

Par délibération en date du 28 juin 2013, le conseil d'administration de l'institut Polytechnique de Bordeaux a choisi d'attribuer un siège de son collège « personnalités extérieures » à la Commune de Pessac.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur François SZTARK en qualité de représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'institut Polytechnique de Bordeaux.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 28 juin 2013 du Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux procédant à l'attribution d'un siège de son collège « personnalités extérieures » à la Commune de Pessac,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- désigne Monsieur François SZTARK en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_238

Objet : Désignation d'un représentant de la Ville de Pessac au Conseil de discipline de recours pour la Région Aquitaine

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le statut de la fonction publique comporte une procédure disciplinaire spécifique. Si le conseil de discipline est une émanation de la commission administrative paritaire de la collectivité correspondant à la catégorie de l'agent, l'instance de recours est gérée au niveau régional.

L'assemblée délibérante doit donc désigner un membre du conseil qui représentera la collectivité au Conseil de discipline de recours pour la Région Aquitaine. L'élu(e) désigné(e) figurera sur une liste dans laquelle le président du conseil de discipline tirera au sort les membres appelés à siéger pour chaque session du conseil.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Ville de Pessac pour éventuellement siéger au Conseil de discipline de recours de la Région Aquitaine.

- approuve la désignation de Monsieur Jean-François BOLZEC,

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes pour la mise en œuvre de cette désignation.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_239

Objet : Formation des membres du Conseil Municipal

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriale pose ce principe directement en lien avec la vie démocratique locale. Ce droit est encadré par des dispositions concernant le budget alloué à ces formations et les organismes habilités à prodiguer ces formations prises en charge par la collectivité.

Les crédits maximum dédiés à la formation des élus ne doivent pas dépasser 20% de l'enveloppe des indemnités de fonction pouvant être versées aux élus. Avec un budget prévu en 2014 de 19 882,26 €, ce budget représente un peu plus de 3% de l'enveloppe de référence.

Les frais d'inscription aux formations, pouvant être pris en charge par la collectivité, doivent être facturés par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur. Un bilan de ces actions de formation est joint en annexe du compte administratif.

Les frais de déplacement et de séjours seront pris en charge par la collectivité selon les modalités prévues par la délibération du 24 avril 2014.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-12 à L2123-16

- approuve les principes concernant la formation des membres du Conseil Municipal présentés ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes concernant la mise en œuvre de ces principes.
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_240

Objet : Modification du tableau des effectifs

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les variations d'effectif découlant de l'évolution des besoins des services et de la réussite à des concours par les agents rendent nécessaire l'ajustement du tableau des effectifs, selon les modalités ci-dessous.

Les modifications proposées relèvent de plusieurs démarches :

1 - Les évolutions de carrière des agents et l'intégration des agents non titulaires ayant réussi les sélections professionnelles organisées par le Centre de gestion de la Gironde entraînent la suppression des postes correspondant aux grades avant avancement ou des postes de non titulaires figurant en seconde partie du tableau des effectifs.

Ces modifications prennent effet au 1^{er} janvier 2014.

Créations		Suppressions	
Attaché principal	2	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Attaché	3	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3		
Ingénieur principal	2		
Ingénieur	4	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	15
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1		
Agent de maîtrise	4		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	1	Assistant socio-éducatif	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	17	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	18
		Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	3
		Opérateur des activités physiques et sportives principal	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	Assistant de conservation	1
Animateur	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2
		Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4
Total des créations de postes	49	Total des suppressions de postes	49

2 - La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a un effet sur les quotités de temps de travail des postes d'animateurs et directeurs d'accueil périscolaires permanents : 35 postes deviennent des postes à temps complet et 18 postes voient leur quotité augmenter pour atteindre 29,5/35^{ème}.

Ces modifications prennent effet au 1^{er} septembre 2014.

Créations		Suppressions	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe temps non complet	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	7	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe temps non complet	7
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	34	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe temps non complet	52
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à 29,5/35 ^{ème}	18		
Total des créations de postes	60	Total des suppressions de postes	60

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis du comité technique paritaire du 1^{er} juillet 2014

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs aux évolutions de carrière des fonctionnaires et à la nouvelle organisation du service des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires

- approuve les créations et les suppressions de poste présentées ci-dessus.
- dit que ces évolutions viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.
- dit que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2014.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_241

Objet : Organisation du temps de travail des agents des écoles en cycles de travail

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le temps et l'organisation du travail des agents de la Mairie de Pessac est fixé par la délibération du 17 janvier 2002 en application de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001. La durée de travail hebdomadaire est de trente-cinq heures. Pour le fonctionnement de certains services, ce temps de travail hebdomadaire peut être adapté pour tenir compte des nécessités de fonctionnement même si cela ne modifie en rien la durée annuelle du travail.

La mise en œuvre de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires et l'accueil des enfants cinq jours par semaine impliquent une modification de l'organisation du temps de travail des agents des écoles et des accueils périscolaires.

Pour les agents du service des écoles, agents spécialisés des écoles maternelles, agents polyvalents des écoles et agents polyvalents de loisirs éducatifs, une organisation en cycles de travail du 1^{er} septembre au 31 août est proposée :

Semaines scolaires : cycle de travail de quarante heures hebdomadaires sur trente-six semaines.

Semaines de vacances scolaires : cycle de travail de trente-cinq heures hebdomadaires sur quatre semaines.

Semaines de repos compensateur : cycle sans travail sur cinq semaines et demi.

La mise en application de ces cycles de travail sera adaptée selon le calendrier scolaire annuel.

Pour les animateurs du service périscolaire, les cycles de travail des agents déjà en place seront adaptés aux nouvelles quotités de temps de travail des postes créés dans la délibération modifiant le tableau des effectifs. Les cycles se déroulent du 1^{er} septembre au 31 août :

Postes de directeurs à temps complet :

Semaines scolaires : cycle de travail de quarante heures hebdomadaires sur trente-six semaines.

Semaines de préparation et de bilan : cycle de travail de trente-cinq heures hebdomadaires sur deux semaines.

Semaines d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur vacances scolaires : cycle de quarante et une heures sur une semaine et demi.

Semaines de repos compensateur : cycle sans travail sur six semaines.

Postes de directeurs adjoints à temps complet :

Semaines scolaires : cycle de travail de trente-huit heures hebdomadaires sur trente-six semaines

Semaines de préparation et de bilan : cycle de travail de trente-cinq heures hebdomadaires sur deux semaines.

Semaines d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur vacances scolaires : cycle de quarante et une heures sur trois semaines.

Semaines de repos compensateur : cycle sans travail sur quatre semaines et demi.

Postes d'animateurs à temps non complet à 29h30 :

Semaines scolaires : cycle de travail de trente-quatre heures quarante-cinq minutes hebdomadaires sur trente-six semaines.

Semaines de préparation et de bilan : cycle de travail de trente-cinq heures hebdomadaires sur deux semaines.

Semaines de repos compensateur : cycle sans travail sur sept semaines et demi.

Les agents employés en contrat à durée déterminée travailleront sur les semaines scolaires selon la quotité de temps de travail qui leur sera confiée.

Chacun de ces deux services comprend des agents affectés à des équipes de remplacement. Ces agents travailleront à temps complet et selon le cycle de l'agent qu'ils remplacent.

La mise en application de ces cycles de travail sera adaptée selon le calendrier scolaire annuel.

Ces nouveaux rythmes de travail pour les agents seront mis en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2014. Un suivi et une évaluation de cette organisation seront menés par la Direction de l'Éducation avec l'aide de la mission performance publique et la direction des ressources humaines. Ils s'appuieront sur les groupes de travail déjà réunis dans la phase d'élaboration des plannings de travail.

Au regard des résultats de l'évaluation, des adaptations et des évolutions pourront être envisagées si nécessaire, même sans attendre la fin de l'année scolaire, le cas échéant.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État.

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du 17 janvier 2002, prise pour l'application de la loi n°2001-3 du 3 janvier 2001, relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des agents de la commune de Pessac

Vu les avis du Comité technique paritaire réuni le 21 février 2014 et 1^{er} juillet 2014,

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation du temps de travail des agents des écoles et des accueils périscolaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2014,

- approuve l'organisation par cycles de travail des agents décrits ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les pièces liés à la mise en place de cette organisation.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_242

Objet : Indemnisation du personnel vacataire encadrant les activités jeunesse

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Afin de permettre le fonctionnement normal des activités développées par le service Jeunesse, il est régulièrement fait appel à des animateurs temporaires.

Par délibération des 6 décembre 2001 et 10 juillet 2003, le Conseil Municipal avait arrêté le montant des indemnités pour chaque catégorie de vacataire. Chaque vacation est exprimée en pourcentage de la base de cotisation fixé par l'URSSAF.

Compte tenu de l'évolution des activités des accueils de loisirs sans hébergement notamment du fait de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire d'actualiser les montants des vacations versées pour une journée entière ou pour un mercredi après midi durant les semaines scolaires.

Animateurs non diplômés :

Vacation journalière : 2,8 fois la base URSSAF par jour, soit 39,20€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Vacation mercredis scolaires : 1,87 fois la base URSSAF par jour, soit 26,13€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Animateurs diplômés :

Vacation journalière : 3,75 fois la base URSSAF par jour, soit 52,50€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Vacation mercredis scolaires : 2,50 fois la base URSSAF par jour, soit 35,00€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Directeurs adjoints :

Vacation journalière : 2,16 fois la base URSSAF des directeurs adjoints par jour, soit 71,13€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Vacation mercredis scolaires : 1,44 fois la base URSSAF des directeurs adjoints par jour, soit 47,42€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Directeurs :

Vacation journalière : 1,63 fois la base URSSAF des directeurs par jour, soit 76,50€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Vacation mercredis scolaires : 1,09 fois la base URSSAF des directeurs par jour, soit 51,00€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2014)

Ces vacations pourront être versées aux animateurs temporaires recrutés pour les accueils de loisirs sans hébergement, les activités de Pessac Animation, les camps, les classes découvertes et séjours de vacances.

Pour les animateurs temporaires assurant l'accompagnement des enfants lors des transports entre Pessac et Saint-Lary, les montants des vacations ci-dessus seront majorés de 50 %.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1976 relatif aux cotisations de sécurité sociale dues pour l'emploi des personnes recrutées à titre temporaire et non bénévole pour assurer l'encadrement des mineurs dans les centres de vacances et de loisirs.

Considérant la nécessité d'adapter les montants des indemnités de vacations versées aux animateurs temporaires aux modalités de mise en œuvre des rythmes scolaires.

- approuve les montants précisés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2014,
- déclare que les montants des indemnités de vacations seront revalorisés selon les bases forfaitaires de cotisation de l'URSSAF,
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 012 du budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le



Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_243

Objet : Tarifs 2014/2015 - Restaurants administratifs

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville gère deux restaurants administratifs, implantés sur les sites Roger Cohé et de la Cuisine Centrale, à l'attention des agents municipaux et du CCAS.

Sur convention, ces structures peuvent également accueillir les personnels de divers organismes d'intérêt public ou d'administrations implantés sur le territoire de la Commune.

Pour la période 2014/2015, les tarifs des repas sont fixés comme suit :

BAREME	CATEGORIES	TARIFS (en €)
10	- Agents publics dont l'indice majoré est supérieur ou égal au taux fixé par circulaire interministérielle (466 à ce jour) - Élus municipaux	5,15
11	- Agents publics dont l'indice majoré est inférieur au taux fixé par circulaire interministérielle (466 à ce jour) - Stagiaires de plus de 18 ans en formation dans les services municipaux	4,00
12	- Utilisateurs occasionnels (en rapport avec le fonctionnement des services)	7,30
13	- Élèves de l'enseignement du second degré en stage d'observation dans les services municipaux	2,49

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la grille tarifaire proposée,

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes d'intérêt public ou les administrations accueillis.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_244

Objet : Place de la Vème République et Place de la Liberté - Amélioration du ruban de bois - Convention entre la CUB et la Ville

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Le ruban de bois est l'ouvrage structurant soulignant la Place de la V^{ème} République et la Place de la Liberté. Il met aussi en valeur le cheminement convivial reliant le centre ville à l'école Aristide Briand et au-delà vers Bellegrave.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que cet ouvrage présente des faiblesses au niveau de la fixation des poutres (instabilité) générant un inconfort pour les piétons. Par ailleurs, plusieurs cas de chutes sont déplorés par temps pluvieux ou de gel.

Ce constat nécessite de modifier la conception de l'ouvrage réalisé par la CUB mais placé sous gestion de la Ville s'agissant de mobilier urbain.

Après négociation, la CUB accepte de participer financièrement aux travaux consistant à refixer les poutres selon un mode opératoire plus fiable et à les recouvrir de résines anti-glissance. Au total, un linéaire de 300 m est à traiter.

La participation de la CUB s'élèvera à 50 % du coût HT des travaux estimés à 115 500 € HT avant consultation et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

La participation de la CUB s'élèvera donc à 57 750 € à ajuster en fonction du coût réel.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour des raisons de sécurité pour les usagers piétons et vélos, la Ville a décidé d'améliorer les caractéristiques du ruban de bois,

- approuve la convention jointe entre la CUB et la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_245

Objet : Quartier Saige - Dénomination d'un rond point

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Deux avenues à Pessac portent actuellement les noms de deux Maréchaux de France. L'une, l'avenue du Maréchal Juin et l'autre, l'avenue du Maréchal Lyautey. Ces avenues sont séparées par un rond point qui n'a pas encore d'appellation.

C'est pourquoi pour rendre hommage à la plus haute distinction militaire française, il conviendrait de dénommer ce rond point :

- rond point « des Médaillés militaires »

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la dénomination du rond point des Médaillés militaires.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_246

Objet : Création de la boucle verte de la CUB dans Pessac - Intégration de la Boucle Verte de la CUB au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Pédestre (PDIPRD) du Conseil Général

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La CUB s'est engagée par délibération du 22 septembre 2006 à élaborer une boucle verte, itinéraire de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique du territoire, reliant les grands espaces naturels et grands parcs de l'agglomération. En concertation avec les communes, un tracé continu a été établi, majoritairement sur les emprises publiques des collectivités traversées.

Sur cette base, la Commune de Pessac, par délibération du 14 mai 2009 validait ce principe à l'échelle locale et donnait un avis favorable à l'intégration de la Boucle Verte de la CUB au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées Pédestres (PDIPRD) élaboré par le Conseil Général en tant qu'armature structurante des itinéraires de promenade sur le département.

Sur Pessac, le projet de Boucle Verte de la CUB représente 22 km de promenade selon le plan annexé.

La CUB a collecté l'ensemble des conventions de passage signées, nécessaires à la circulation du public sur les sentiers en propriété privée. L'étude du plan de balisage réalisé par le Conseil Général de la Gironde et la CUB en concertation avec la commune est achevée. La rédaction de la convention de gestion tripartite est également terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le plan de balisage, d'appliquer les modalités de gestion et d'entretien de l'itinéraire de randonnée avec les partenaires et d'approuver la convention de gestion et d'entretien sur Pessac entre le département de la Gironde, la CUB et la commune de Pessac.

Le Conseil Municipal :

- approuve la liste des chemins et emprises inscrits au plan de randonnée et annexée à la présente délibération,
- prend acte que les conventions de passage, nécessaires à la circulation du public sur les sentiers en propriété privée, ont été signées ou sont en cours de signature,
- approuve l'affectation à la promenade donnée par le plan départemental de randonnée aux emprises publiques ou privées de la commune et demande à Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à son respect,
- approuve le plan de balisage de l'itinéraire de randonnée annexé à la présente délibération. Il détaille l'emplacement précis et la nature des balises sur un plan cadastral,
- approuve la convention de gestion et d'entretien à conclure entre le Conseil Général de la Gironde, la CUB et la commune,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_247

**Objet : Contrat Co-Développement 2012-2014 entre la CUB et la commune de Pessac
- avenant n°1 - Projet "Soutien à l'Artothèque dans le cadre du Pôle Image centre
ville"**

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé le contrat Co-Développement 2012/2014.

Ce contrat passé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac a permis de formaliser le travail de réalisation des grands projets d'aménagements et de développement sur le territoire communal. Des compléments et des ajustements sont apparus nécessaires au cours de ces deux premières années de fonctionnement.

Ainsi l'avenant joint a pour objet la confirmation du soutien financier à l'Artothèque dans le cadre Pôle Image Centre Ville.

Par cet avenant, la Communauté Urbaine s'engage à apporter son soutien financier au Pôle Image Centre Ville pour les années 2013 et 2014 (soit 12 500 € par an) en complément de l'aide apportée en 2012.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le contrat de Co-Développement liant la CUB à la Ville sur la période 2012/2014,
Vu la délibération du 29 mars 2012 relatif à son approbation,

- approuve l'avenant au contrat de Co-Développement 2012/2014 annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à le signer,
- dit que la participation financière de la CUB sera inscrite en recettes au chapitre 74 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_248

Objet : Adoption du nouveau règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires de la Ville

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à la rentrée 2014, il convient d'actualiser le règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires de la Ville de Pessac.

Le règlement intérieur définit les conditions d'accès et les règles de fréquentation des services proposés par la Ville de Pessac, en complémentarité du temps scolaire : l'accueil périscolaire, les ateliers éducatifs, la restauration, les centres de loisirs et les transports scolaires.

Les modifications du règlement intérieur concernent :

L'article 1 : Ajout des temps d'ateliers éducatifs et distinction entre les temps de centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. La modification de la Déclaration d'Utilisation de Service peut être effectuée jusqu'au dimanche précédant la semaine d'utilisation.

L'article 10 : Prise en compte de l'ouverture de l'accueil périscolaire le mercredi matin.

L'article 15 : Suppression

Insertion d'un nouvel article 11 : Organisation des ateliers éducatifs comprenant les modalités d'accès et d'inscription.

Les articles 11 à 18 sont renumérotés 12 à 19.

Nouvel article 14 : Modification pour la prise en compte de la sectorisation des centres de loisirs le mercredi après-midi.

Nouvel article 15 : Ajout des conditions de réservation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Nouvel article 16 : Modification pour étendre les modalités d'organisation des transports à l'ensemble des centres de loisirs notamment, les centres de loisirs élémentaires du mercredi après-midi.

Le terme « interclasse » est remplacé par « pause méridienne » et le terme « élève » est remplacé par « enfant ».

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extrascolaires annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_249

Objet : Tarifs 2014 / 2015 – Restauration scolaire, cotisation pause méridienne, Accueils périscolaires, Temps+ et Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 a conduit la municipalité à revisiter le contenu du service rendu au public dans le cadre du temps péri et extrascolaire pris en charge par la Ville.

Ces adaptations ont un impact sur la politique tarifaire de la municipalité.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Pessac développe une politique tarifaire modulée basée sur les capacités contributives des familles .

Pour la fixation de ces tarifs, la Ville de Pessac prend en compte les différences de revenus des familles en établissant des grilles tarifaires en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

Les grilles tarifaires, pour l'année scolaire 2014/2015, sont les suivantes :

1. Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire propose chaque jour près de 4 000 repas, adultes et enfants confondus. Il accueille quotidiennement en moyenne 80% des enfants scolarisés dans les écoles de Pessac.

Pour l'année scolaire 2014/2015, l'ensemble de la grille tarifaire de la restauration scolaire évolue de +1 % pour suivre l'évolution de l'inflation. Le tarif extérieur applicable aux usagers non résidents à Pessac est intégré dans le corps de la grille tarifaire et le tarif enseignant est aligné sur celui des agents de la Ville (indice supérieur à 466).

Barème	Quotient familial	Restauration scolaire en €
1	1 – 548	0.63 €
2	549 – 600	1.31 €
3	601 – 688	2.08 €
4	689 – 912	2.49 €
5	913 – 1087	3.06 €
6	1088 – 1462	3.50 €
7	1463 – 1645	3.76 €
8	1646 – 1857	4.10 €
9	1858 – 9999	4.40 €
Extérieur	forfaitaire	4.97 €
Enseignants	forfaitaire	5.15 €

Pour les enfants résidant dans une autre commune signataire d'une convention de réciprocité avec la Ville de Pessac ayant pour objet de faire supporter à la Collectivité la différence de prix, le tarif 9 est appliqué.

2. Accueil périscolaire et Temps+ des ALSH

L'accueil périscolaire comprend l'accueil du matin de 7h30 à 8h30 et l'accueil du soir de 16h30 à 18h30. La facturation est basée sur un forfait journalier quelque soit le temps d'utilisation du service.

La Ville de Pessac souhaite mettre en œuvre un dispositif d'abonnement pour les fréquentations permanentes ou très régulières des accueils périscolaires.

En cas de fréquentation de l'accueil périscolaire plus de 4 jours sur 5, un montant forfaitaire mensuel plus favorable aux familles sera appliqué, à partir du 16ème jour de fréquentation dans le mois considéré.

A partir de la rentrée 2014 une plus grande progressivité est instaurée en indexant la grille tarifaire aux possibilités contributives des familles.

La grille tarifaire est ainsi mise en cohérence avec celles des centres de loisirs et de la restauration scolaire (9 barèmes au lieu de 4).

Barème	Quotient familial	Accueil périscolaire et Temps+ en €	Abonnement annuel	Coût mensuel de l'abonnement
1	1 – 548	1.10 €	150.48 €	15.05 €
2	549 – 600	1.25 €	171.00 €	17.10 €
3	601 – 688	1.75 €	239.40 €	23.94 €
4	689 – 912	1.85 €	253.08 €	25.31 €
5	913 – 1087	2.00 €	273.60 €	27.36 €
6	1088 – 1462	2.47 €	320.11 €	32.01 €
7	1463 – 1645	2.60 €	336.96 €	33.70 €
8	1646 – 1857	2.80 €	362.88 €	36.29 €
9	1858 – 9999	3.00 €	388.80 €	38.88 €
Extérieur	forfaitaire	3.30 €	427.68 €	42.77 €

(Le service « Temps+ », adossé au fonctionnement des ALSH du mercredi et des vacances scolaires, correspond au forfait journalier de l'accueil périscolaire)

Les recettes correspondantes seront imputées sur l'article 7067 fonction 213.

3. Cotisation pause méridienne

Sur chaque école de la Ville, la pause méridienne a été restructurée pour une plus grande lisibilité à l'égard des familles.

Dans le cadre de la pause méridienne, de 11h45 à 13h45 (11h30 à 13h30 le mercredi), des activités ludiques et récréatives seront mises en places dans chaque école de Pessac à compter de la rentrée 2014.

Chaque jour, la moitié des enfants inscrits à la restauration scolaire en maternelle et en élémentaire pourront participer à ces activités par roulement.

Une cotisation annuelle, modulée en fonction des capacités contributives des familles, sera facturée dans le mois de leur inscription à la restauration scolaire.

Barème	Quotient familial	Cotisation pause méridienne en €
1	1 – 548	10.00 €
2	549 – 600	10.50 €
3	601 – 688	11.00 €
4	689 – 912	11.50 €
5	913 – 1087	12.00 €
6	1088 – 1462	12.50 €
7	1463 – 1645	13.00 €
8	1646 – 1857	13.50 €
9	1858 – 9999	14.00 €
Extérieur	forfaitaire	14.50 €

Les recettes correspondantes seront imputées sur l'article 7067 fonction 213.

4. Centres de loisirs municipaux

La Ville de Pessac offre une diversité de modalités d'accueil, afin de répondre aux besoins des familles et des enfants, sur les périodes de semaines scolaires ou de vacances.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'offre du mercredi a été revisitée en proposant une offre d'ALSH à la ½ journée après la restauration scolaire sur 13 structures maternelles, 3 structures élémentaires et 2 structures mixtes. Le tarif applicable est celui de la ½ journée sans repas.

La définition de l'offre est construite dans le respect des rythmes des enfants, tout en garantissant un cadre collectif à forte qualité éducative. L'offre proposée est ainsi sectorisée en fonction de l'école d'affectation.

Sur les petites et grande vacances scolaires l'offre proposée aux usagers varie et se détermine selon les principes suivant :

- affirmation de Romainville (maternelle et élémentaire) en tant que site principal des ALSH municipaux sur les petites et grandes vacances.
- mise en œuvre d'un équilibre territorial (est/ouest) dès que la fréquentation nécessite d'ouvrir de nouveaux centres
- maintien d'un accueil spécifique pour les plus petits (3 ans et certains 4 ans) sur une structure dédiée, actuellement Magonty.

Barème	Quotient familial	Prix de la journée	Prix de la ½ journée SANS repas	Prix de la ½ journée AVEC repas
1	1 – 548	3.57 €	1.92 €	2.55 €
2	549 – 600	4.93 €	2.16 €	3.47 €
3	601 – 688	5.85 €	2.33 €	4.41 €
4	689 – 912	6.54 €	2.59 €	5.08 €
5	913 – 1087	7.70 €	2.94 €	6.00 €
6	1088 – 1462	8.73 €	3.05 €	6.55 €
7	1463 – 1645	9.60 €	3.34 €	7.10 €
8	1646 – 1857	10.49 €	3.63 €	7.73 €
9	1858 – 9999	11.36 €	3.96 €	8.36 €
extérieur	forfaitaire	17.70 €	6.64 €	11.61 €

Les structures Romainville (maternelle et élémentaire) et Magonty fonctionnent à la journée. Les structures E. Herriot, La Récré et G. Leygues fonctionnent à la demi-journée avec ou sans repas. Le choix du centre est libre pour les familles pendant les vacances scolaires.

Une réservation à la journée est exigée pour l'ensemble des périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances). Cette inscription sera considérée comme définitive et systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part, une semaine avant l'ouverture de la journée réservée. Après ce délai, la facturation sera appliquée sauf cas de force majeure (maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, ...). Les justificatifs devront être fournis à la municipalité dans les deux semaines suivantes.

Pour les centres proposant une offre à la demi-journée, le tarif appliqué se fera selon l'usage effectif du service.

Le prix de la demi-journée avec repas correspond au prix de la ½ journée sans repas additionnée du prix du repas scolaire du barème concerné. Ainsi, pour les familles dont un enfant amène son panier repas, uniquement sur inscription dans le cadre d'un Projet

d'Accueil Individualisé (PAI), le montant de la journée sera réduit du tarif appliqué au repas scolaire de son barème.

Le service « Temps+ » adossé au fonctionnement des ALSH correspond au temps de garderie organisé de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30. Le « Temps+ » est facturé sur la base du forfait journalier de l'accueil périscolaire.

Les recettes seront imputées sur l'article 70632 fonction 4210 pour Romainville et Magonty, fonction 4212 pour le Récré, fonction 4213 pour Edouard Herriot et 4211 pour les autres centres de loisirs.

5. Dispositions applicables à l'ensemble des grilles tarifaires

Pour les enfants non domiciliés dans la commune et affectés en classe spécialisée (CLIS, CAL), le tarif correspondant au quotient familial sera appliqué.

Pour les enfants des personnels de la Ville de Pessac et du CCAS non domiciliés dans la commune, le tarif 7 est appliqué. Les tarifs 8 et 9 sont appliqués pour les familles dont le quotient familial est supérieur à la tranche 7 du barème.

Pour les familles qui quittent la commune en cours d'année, le tarif initialement fixé est maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour les familles arrivant en cours d'année scolaire, le tarif correspondant au quotient familial est appliqué à compter du mois d'arrivée sur la commune.

Pour les familles d'accueil (enfants placés suite à une décision de justice), les tarifs 1 à 4 maximum seront appliqués en fonction du quotient familial.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la restauration scolaire, de la cotisation pause méridienne, des accueils périscolaires et des ALSH pour l'année 2014/2015.

- approuve ces grilles tarifaires et leurs conditions d'application.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_250

Objet : Tarifs 2014/2015 - Transports scolaires pour les collèges de Pessac et les lycées de Blanquefort / le Vigean

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Afin de permettre aux enfants pessacais de se rendre aux collèges de Noès, Alouette, Gérard Philipe et François Mitterrand, ainsi qu'aux Lycées de Blanquefort et du Vigean, des transports scolaires ont été organisés et une participation financière demandée aux familles. Cette participation financière annuelle est revue tous les ans.

Une facture sera établie au mois d'octobre pour un paiement en :

- une fois, à réception de la facture pour les élèves des collèges et les pensionnaires ou fréquentant le CFA,
- trois fois, sur trois mois consécutifs après réception de la facture, pour les élèves lycéens demi-pensionnaires.

Pour les enfants inscrits en cours d'année, une facturation sera établie au prorata des mois complets restants.

L'annulation de l'inscription sera possible avant la fin de la première semaine complète de classe, lorsque les emplois du temps sont connus, soit le 05 septembre 2014.

Il ne sera procédé à aucun remboursement partiel en cours d'année.

Il convient de modifier la participation des familles pour l'année 2014/2015, de la manière suivante :

- | | |
|---|----------|
| - élève scolarisé aux collèges : | 50,75 € |
| - élève Lycéen Demi-Pensionnaire : | 158,88 € |
| - élève Lycéen Pensionnaire ou fréquentant le CFA : | 56,27 € |

Le Conseil Municipal :

- approuve la modification de la tarification,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant,
- dit que les recettes seront versées au chapitre 70 du Budget des Transports.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_251

Objet : Tarifs 2014/2015 - Activités accueillies à l'Oasis (Saint-Lary)

Monsieur Jean-François BOLZEC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

L'Oasis est un centre d'accueil collectif de mineurs avec hébergement composé de 6 chalets étagés à flanc de montagne, situé à l'entrée du bourg de Saint-lary Soulan (65).

Cette structure a pour vocation principale : l'accueil de classes transplantées pessacaises sur le temps scolaire, l'accueil de groupes pessacais en séjours vacances organisés par la ville et occasionnellement une vente de prestations à des groupes extérieurs à la municipalité (comité d'entreprises, associations, ...).

Le centre réalise une moyenne de 9 000 journées/enfants réparties ainsi : 5 500 journées d'accueil de classes, 2 500 journées en séjours vacances et 1 000 journées pour les groupes extérieurs.

Ces différentes activités font l'objet de tarifications spécifiques.

I. Tarification Classe de découverte :

Barème	Quotient familial	Tarif journée
1	1 - 548	6,15 €
2	549 - 600	11,14 €
3	601 - 688	12,30 €
4	689 - 912	13,80 €
5	913 - 1087	15,79 €
6	1088 - 1462	17,46 €
7	1463 - 1645	18,74 €
8	1646 - 1857	19,75 €
9	1858 - 9999	20,84 €

Un forfait supplémentaire de 3,91€ par jour sera appliqué en supplément du tarif journalier pour les classes de neige.

Le paiement des séjours sera facturé en trois fois :

- 30 % du montant global du séjour seront facturés à la fin du mois de l'inscription
- 35 % le mois suivant
- le solde le mois d'après

Les montants dus seront portés sur la facturation mensuelle correspondante. Un échelonnement des paiements pourra faire l'objet d'une étude spécifique des services concernés en fonction de la situation particulière de la famille.

En cas d'inscription tardive, le montant dû par l'utilisateur résultera de la somme des termes échus.

Si l'enfant est retiré avant la fin du séjour sur décision du responsable légal ou s'il est renvoyé, aucun remboursement ne sera effectué.

II. Accueil de groupes pessacais et non pessacais :

Les tarifs applicables sont des tarifs journaliers par personne.

Pension complète par jour et par personne	Vacances scolaires	Hors vacances scolaires	Classes de découvertes extérieures
Pension complète	44,31 €	41,83 €	37,89 €
½ pension	36,15 €	33,52 €	-
Repas	13,27 €	13,22 €	10,12 €
Une nuit	22,22 €	20,19 €	15,18 €
Petit déjeuner	5,73 €	5,73 €	5,73 €
Sandwich	5,73 €	5,73 €	5,73 €
Location de draps	8,16 €	8,16 €	8,16 €

Pour les classes extérieures, la pension complète d'un adulte sera offerte pour chaque classe.

Pour les groupes, la pension complète d'un accompagnateur sera offerte pour 25 personnes minimum.

Les groupes pessacais bénéficieront d'une réduction de 30 % sur les tarifs énoncés ci-dessus.

Pour ces différents groupes la réservation sera effective dès réception d'un bon de commande.

Le paiement s'effectuera en deux fois :

- 60 % du coût estimé lors de la réservation
- Le solde sera payé au vu d'un état de sommes dues établi par la Ville de Pessac le mois suivant la prestation. Il sera calculé au vu du coût des prestations réalisées, incluant les régularisations intervenues en cours de séjour.

Le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs proposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à leur mise en œuvre,
- dit que les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget de l'année du séjour.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_252

Objet : Tarifs 2014 - Festival des Vibrations Urbaines

Monsieur Maxime MARROT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Le festival des « Vibrations Urbaines » est devenu, par ses seize précédentes éditions, une manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivité pour la jeunesse.

Dans le cadre de ce festival, organisé du 17 au 26 octobre 2014, de nombreuses activités seront mises en place (ateliers, concerts, performances, événements sportifs) afin d'accompagner les pratiques et de contribuer à la reconnaissance d'expressions culturelles et sportives nouvelles.

Ce festival est également un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année sur les pratiques amateurs des jeunes. Il met l'accent sur des ateliers nécessitant une implication active de la part des participants. Plus de 3 700 jeunes ont participé en 2013 aux différents ateliers, initiations et tournois sportifs.

Afin de toucher un large public et de permettre les rencontres entre les différentes cultures urbaines, certaines activités (qualification skate et BMX, expositions, animations extérieures, espace multimédia, ...) notamment sur les week-end, sont en accès libre.

Seuls les temps forts (concerts, spectacles, finale BMX et skate) font l'objet d'une tarification spécifique, ouvrant droits d'entrée et de participation.

Tarifications des activités VU 2014 :

Nature d'activité	Tarif par personne
Finale skateboard et BMX	3 euros
Pessac Battle Arena (sur place)	8 euros
Pessac Battle Arena (pré-vente)	6,30 euros
Pessac Battle Arena (- de 10 ans)	4 euros
Pessac Battle Arena (- de 10 ans - pré-vente)	2,30 euros
Compétition de street soccer	2 euros

La participation aux finales de skate et BMX pour les enfants de moins de 10 ans est exonérée de tarification.

Les détenteurs du Pass'Sport Culture sur présentation des coupons afférents à la manifestation, bénéficieront également d'une exonération du tarif.

L'inscription aux ateliers BMX, roller, skate, danse est exonérée pour les individuels et les groupes de jeunes inscrits par une structure d'animation de Pessac. Les groupes extérieurs à Pessac bénéficient d'un tarif de 3 € par personne à la demi-journée.

Dans le cadre et l'enceinte du festival, un espace de stands permettant d'accueillir des commerçants non sédentaires est réalisé. Cette occupation est soumise à un tarif spécifique :

- 100 € le mètre linéaire pour une présence sur un seul week-end
- 83,33 € le mètre linéaire pour une présence sur les deux week-end du festival

Pour les commerçants proposant une restauration sur un espace de trois mètres linéaires, le tarif s'entend :

- 500 € l'espace pour un week-end
- 800 € l'espace pour deux week-end

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve les tarifs ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à leurs mises en œuvre.
- dit que les crédits seront imputés au chapitre 70 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélien DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatima BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_253

Objet : Rapport 2014 relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2013

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) prévoit que « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine, présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ».

La DSU est calculée sur des critères prenant en compte l'insuffisance des ressources d'une commune et les charges pesant sur elle (potentiel financier, nombre de logements sociaux...).

Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines.

Elle est un élément déterminant du travail conduit en matière de développement social urbain, en notamment en matière de Politique de la Ville.

Pour 2013, le montant de la DSU a été de 1 317 968 €. Cette dotation a représenté 9,72% des dotations et participations de l'État et 2,09% des recettes réelles de fonctionnement (Sources : C.A. 2013).

La Ville de Pessac utilise prioritairement la DSU pour le renforcement de son action en matière de développement social urbain.

Le rapport 2014 proposé rend compte de l'action conduite en 2013 dans ce domaine. Celle-ci s'articulait autour de trois axes distincts et complémentaires :

Axe 1 : Mettre en œuvre le projet de développement social urbain des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville,

Axe 2 : Aider et accompagner les Pessacais dans leurs démarches de la vie quotidienne, l'accès aux droits et aux services,

Axe 3 : Prévenir la délinquance et favoriser le vivre ensemble et la tranquillité des Pessacais.

Le rapport 2014 reflète ainsi la poursuite et le renforcement d'une intervention globale et ambitieuse :

- au service des territoires de la Politique de la Ville,
- en matière d'accompagnement des pessacais dans leurs démarches de la vie quotidienne,
- au service du vivre ensemble et de la tranquillité des Pessacais.

Quel que soit l'axe de cette intervention, l'action de la Ville en matière de développement social urbain est toujours conduite dans le cadre d'une approche fortement partenariale et transversale, et dans le souci de la concertation, notamment avec les habitants.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport relatif à la Dotation de Solidarité urbaine 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_254

**Objet : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Pessac - Programmation
annuelle d'actions 2014**

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Pessac signé en 2007 entre l'État, la CUB et la commune de Pessac, définissait pour la période 2007/2011 le projet social urbain des quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Alouette Haut-Livrac.

L'avenant au CUCS de Pessac, signé le 9 février 2012 après délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 définit pour la période 2012/2014 le projet social urbain que l'État, la CUB et la commune de Pessac souhaitent poursuivre pour ces quartiers, ainsi que le travail qu'ils souhaitent engager pour le quartier du Burck en lien avec la commune de Mérignac.

4 thèmes de travail ont été réaffirmés à l'occasion de cet avenant : l'habitat et le cadre de vie ; le développement économique, l'insertion professionnelle et l'emploi ; l'action sociale et éducative ; la prévention de la délinquance et la tranquillité publique.

4 axes d'intervention, qui précisent chacun des 4 thèmes de travail, ont été validés :

Axe 1 : Engager une politique de mixité sociale à l'échelle de la Ville, poursuivre l'inscription de ces quartiers dans l'ensemble urbain Pessacais, valoriser leurs cadres de vie,

Axe 2 : Favoriser l'égalité des chances des habitants de ces quartiers face à l'emploi,

Axe 3 : Favoriser la « réussite » des habitants de ces quartiers,

Axe 4 : Travailler à davantage de tranquillité dans ces quartiers.

La mise en œuvre opérationnelle du CUCS procède à la fois de l'intervention globale de la Ville et de ses partenaires, d'une programmation annuelle d'actions, et d'actions ponctuelles portées par la Ville ou ses partenaires.

La programmation d'actions 2014 (voir tableau joint) vise à soutenir des actions en matière :

- D'emploi et d'insertion professionnelle, avec le « Café de l'emploi interculturel » porté par le PLIE, les « Chantiers jeunes » portés par Bâti-Action et l'action « Jeudiscute...boulot » portée par le Centre social de la Châtaigneraie,
- D'action sociale et éducative, avec notamment les actions culturelles, sportives, éducatives, d'animation, de lien social, d'écoute des habitants et de solidarité portées par les associations de quartier, les centres sociaux, le CCAS et la Ville,
- De prévention de la délinquance et de tranquillité publique, avec notamment les actions culturelles et sportives des associations Futsal Châtaigneraie, USCP, Fête le Mur et ASCPA et des Centres sociaux de la Châtaigneraie et de l'Alouette à destination des jeunes et jeunes adultes.

Pour la programmation d'actions 2014 :

- la subvention de l'État (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances et Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) est de 131 700 € (Cette subvention a déjà été validée. Elle était de 129 911 € en 2013). Cette année, l'État a choisi de mettre l'accent sur 3 priorités : l'emploi, l'éducation et la prévention des discriminations. Les subventions de l'État seront versées directement aux porteurs de projet par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

- la demande de soutien au Conseil Régional est de 105 500 € (100 500 € attribués en 2013). Le Conseil Régional renouvellera son soutien à l'ASTI, à l'USSAP Boxe, à l'Artothèque, à l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine et à la CSGTP, pour leurs interventions en direction des habitants de ces quartiers, et une aide de 7 500 € sera attribuée à la Ville pour des actions dans le cadre du Fonds de participation des habitants,

- la demande de soutien au Conseil Général est de 96 790 € (Le CG se prononcera au dernier trimestre. 60.000 € avaient été attribués en 2013). Pour la quatrième année consécutive, le Conseil Général interviendra à travers son dispositif Programme Local de Citoyenneté (PLC) destiné à soutenir dans ces quartiers les actions visant 3 objectifs : « une relation confiante entre les habitants et les institutions », « une citoyenneté active » et « l'égalité des chances »,

- la subvention de la Ville (subvention Politique de la Ville spécifique à cette programmation) est de 107 300 € (112 800 € attribués en 2013). La Ville continuera de soutenir les actions structurantes des centres sociaux, de l'ASTI, de l'USSAP Boxe et de la CSGTP dans ces quartiers. Elle soutiendra plus fortement de nouvelles associations (Futsal Châtaigneraie, USCP Saige, NR Prod, Fête le Mur) souvent portées par des jeunes et jeunes adultes souhaitant s'investir dans leurs quartiers via des actions culturelles et sportives de proximité qui favorisent le lien social et contribuent à la prévention de la délinquance. Enfin, une « enveloppe souple » spécifique, co-financée par le Conseil Régional au titre du soutien au Fonds de Participation des Habitants, permettra d'accompagner tout au long de l'année des initiatives portées par des associations ou des habitants.

Le Conseil Municipal :

- approuve la programmation d'actions 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- décide de verser aux porteurs des actions la part Ville des subventions Politique de la Ville selon le tableau de programmation joint,
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le dix juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT -
Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT -
Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique
DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR
- Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Gladys THIEBAULT
Nathalie MAGNIER procuration à Jérémie LANDREAU
Stéphane MARI procuration à Franck RAYNAL
Aurélié DI CAMILLO procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI procuration à Naji YAHMDI
Zeineb LOUNICI procuration à Patricia GAU
Charles ZAITER procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Naji YAHMDI

n°d'ordre : DEL2014_255

Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour

dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Pessac rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Pessac estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Pessac soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le courrier adressé par l'AMF à l'ensemble des Maires de France,

- déclare son soutien à la motion de l'AMF visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL